

## Santé et sécurité font partie de nos priorités

La grande majorité des membres du Syndicat national des employés de l'aluminium de Baie-Comeau a répondu à un questionnaire touchant la sécurité et la santé à la Reynolds Metal Co.

Après une étude complète de diverses données révélées par ce questionnaire, des spécialistes ont produit un volumineux rapport sur la sécurité et la santé au travail dans tous les départements de l'usine.

Après une analyse sérieuse de ce rapport, il ne fait au-

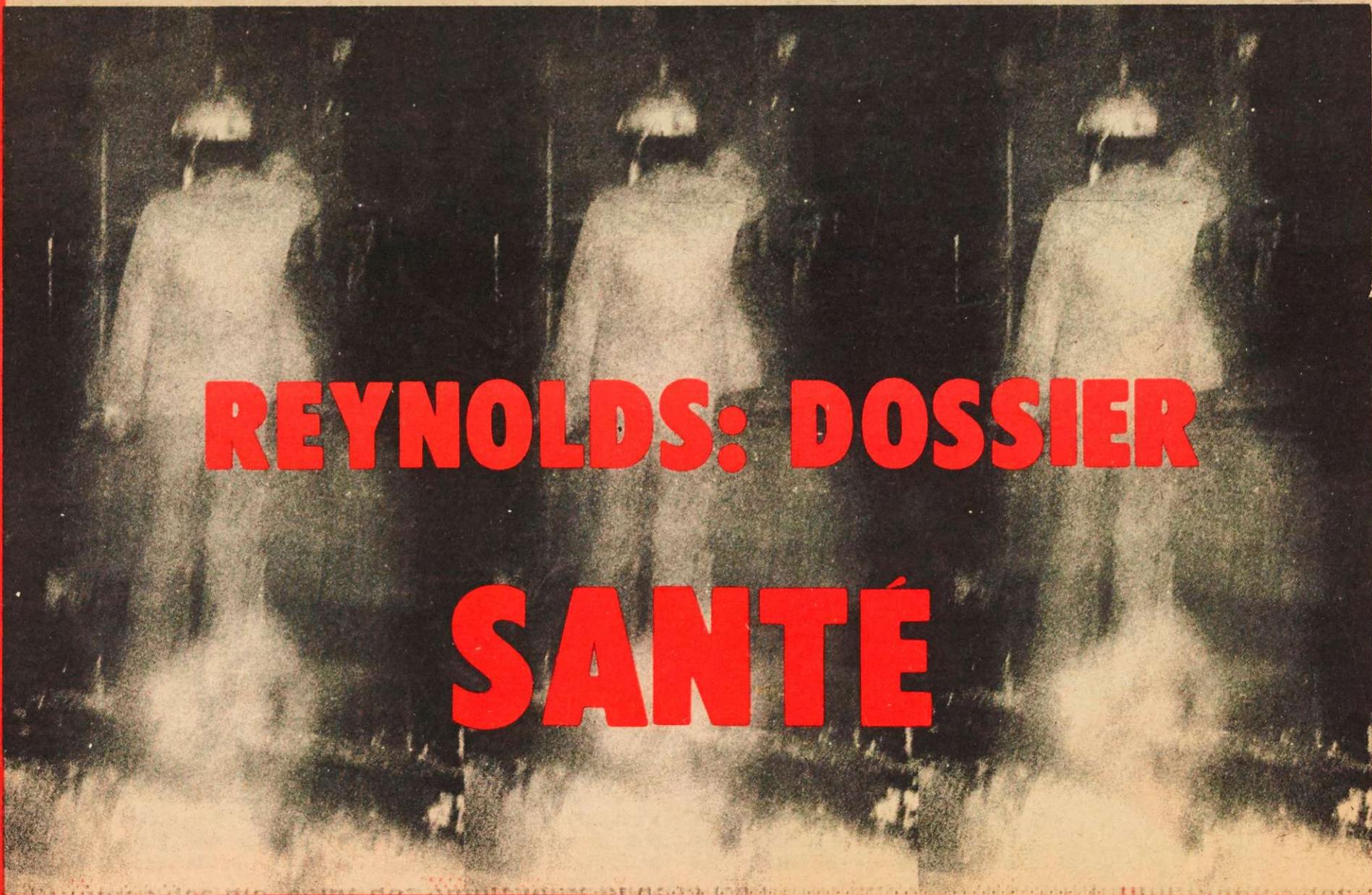
cun doute qu'il existe des problèmes en ce qui touche la sécurité-santé. Il faudra donc que de nettes améliorations soient apportées aux lieux et aux conditions de travail dans l'usine.

Des modifications seront apportées au rôle de notre comité de sécurité, de façon à sensibiliser davantage les travailleurs sur les problèmes de sécurité et de santé sur les lieux de travail, et de faire éliminer les dangers et les mauvaises conditions de travail à la source.

Ce numéro spécial du Travail n'est qu'un bref résumé de l'analyse du rapport que nous vous demandons de lire attentivement et d'étudier avec vos camarades de travail. Mais il ne faut pas se contenter d'en parler. Il faut aussi agir.

**LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL FONT PARTIE DE NOS PRIORITES.**

Rodrigue Bouchard,  
président,  
Syndicat national  
des employés de  
l'aluminium de  
Baie-Comeau (CSN)



**REYNOLDS: DOSSIER**

**SANTÉ**

# QUE LA REYNOLDS DÉPOLLUE SON USINE ET METTE UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE LÀ OÙ IL Y EN A BESOIN

## ON NE DEMANDE PAS LA LUNE

### ELIMINONS À LA SOURCE LES AGENTS AGRESSEURS

le bruit

Dans la majorité des départements de l'usine Reynolds, les travailleurs subissent des bruits de façon continue. La norme autorisée, la "norme légale", qui est de 90 décibels maximum pendant huit heures, est souvent dépassée.

Or, des études ont déjà prouvé que cette "norme légale" n'est pas sécuritaire, l'exposition

continue au "bruit légalisé de 90 décibels" pouvant entraîner de graves problèmes auditifs.

Cinq symptômes sont retenus pour l'étude des maladies auditives et ces symptômes sont présents dans les pourcentages suivants à la Reynolds. Maux de tête: 43,1%; maux d'oreilles: 15,1%, bourdonnement des oreilles: 26,4%; dur d'oreille: 26,0%;

écoulement dans les oreilles: 4,1%.

De plus, cet agent agresseur, outre le fait qu'il peut causer des problèmes de surdité, attaque à la longue l'ensemble de l'organisme et peut causer des troubles cardiaques, intestinaux, digestifs, respiratoires et viraux.

la poussière

L'usine Reynolds est archipolluée par la poussière. Et on n'a pas que les pieds dedans. On a aussi le nez dedans. On la respire, on l'avale presque continuellement dans plusieurs départements. De plus, cette poussière contient quantité de produits dangereux et toxiques.

Ce n'est donc pas sans raisons que plusieurs travailleurs de

l'usine Reynolds se plaignent d'avoir un goût métallique dans la bouche.

Pour les cadres de l'usine, le problème est simple. De la même façon que, quand il y a trop de bruits, on réplique aux travailleurs de se mettre des bouchons dans les oreilles, eh bien! quand il y a trop de poussières, on leur dit de se mettre un mas-

que. De quoi ressembler à un robot.

A la Reynolds, il n'y a pas de système d'élimination des poussières par aspiration. Quant aux balayeuses industrielles utilisées, comme elles n'ont pas de système de vacuum, elles ne font que brasser la poussière et accélérer sa prolifération dans l'air.

l'oxyde de carbone  
et les gaz

L'oxyde de carbone est un gaz inodore et incolore; il exerce ses effets nocifs en remplaçant, selon la quantité de gaz, dans l'air, l'oxygène dans le sang, et peut à la longue détruire les cellules nerveuses.

L'oxyde de carbone est présent un peu partout dans l'usine et se mélange à la poussière. Si le port du masque peut à la rigueur aider à réduire la quantité de

poussière respirée, il est par contre d'aucune utilité pour empêcher la respiration des gaz qui flottent dans l'air à l'intérieur de l'usine.

Tous les travailleurs de la Reynolds respirent des gaz, dont l'oxyde de carbone, en plus de la poussière, et plusieurs heures par jour.

Les émanations provenant des

métaux suivants sont dommageables: le fluorite, le coke, le brai, le zinc, le titanium, le cuivre, le fer, le silice, le baron, le nitrogène, le chlore, sans compter les combustibles utilisés par les véhicules circulant continuellement à l'intérieur de l'usine.

Un joyeux mélange: on ne peut trouver mieux pour occasionner des maux de tête, la nausée, en plus de détériorer la santé.

le froid et  
la chaleur

En plus d'incommoder presque continuellement les travailleurs, le froid, la chaleur et les nombreux courants d'air que l'on retrouve sur le site de l'usine Reynolds portent, à la longue, fortement préjudice à leur santé.

Les principaux départements de l'usine Reynolds ne comptent pas de système de chauffage. La

usine est cependant souvent inconfortable pour les travailleurs, surtout dans la salle de cuves et la salle de refonte.

Le métal en fusion atteint 1000° centigrades dans les cuves. L'ouvrier qui s'en approche pour son travail, peut facilement en être incommodé à la longue.

Dans d'autres secteurs, la cave par exemple, on doit y travailler avec des habits de skidoo, tellement la température est froide. Pour ce qui est des courants d'air, c'est le seul système d'aération de la Reynolds. Comme le disent certains travailleurs, "pas moyen de se faire donner une piqûre anti-grippe, vu qu'on a la grippe à l'année."

# T'ES PAUVRE LONGTEMPS, TU PENSES QUE C'EST NORMAL D'ÊTRE PAUVRE!

## salle de cuves

Plusieurs symptômes, particulièrement l'irritation des yeux, les boutons, les démangeaisons de la peau, le nez bouché, la toux et les crachats, sont fréquents chez les travailleurs de la salle de cuves. Ces symptômes montrent que les grandes quantités de poussière et de gaz dans ce département, de même que la chaleur excessive à proximité des cuves et les courants d'air, ont des effets nuisibles sur la santé des ouvriers de la Reynolds. Plusieurs cas importants de maladies de la peau sont à craindre. Plusieurs des conditions de travail dans ce département sont provocatrices de maladies nerveuses. L'étude des données relatives à l'état de santé des 369 ouvriers de ce département souligne la nécessité d'examen médicaux, avant que la situation ne s'aggrave.

## cave

Ce département est l'empire du froid, des courants d'air et de la poussière. Des 125 symptômes étudiés, 80 y sont plus fréquents que dans le reste de l'usine. Pour les analystes du rapport, "il est évident que la santé des ouvriers de ce département est déficiente." La fréquence d'apparition de certains symptômes montre que les premiers signes d'infection des voies respiratoires supérieures se manifestent abondamment. Il est à craindre qu'il y ait, au minimum, mentionne le rapport, un début d'intoxication pulmonaire grave chez certains des ouvriers de la cave. Chez certains ouvriers, l'état précaire du système respiratoire laisse en effet craindre une affection assez grave. La fréquence d'apparition de certains symptômes laisse pressentir que les conditions de travail dans la cave sont également génératrices de maladies de la peau.

## salle de refonte

Dans la salle de refonte, on note la présence de plusieurs gaz dans l'air ambiant, en plus des agents agresseurs comme la poussière et les conditions de température qui varient de l'humidité extrême au manque d'air qui peut occasionner la suffocation. Sans compter le bruit continu qui, à la longue, affecte le système nerveux. Les symptômes qui se manifestent chez les ouvriers de ce département sont communs à l'ensemble des départements de l'usine. On note cependant la présence de plus de symptômes touchant la surdité et les troubles respiratoires, probablement du fait qu'ils ont travaillé plus longtemps que les autres dans la poussière et le bruit. C'est en effet dans ce département que l'on retrouve les plus anciens ouvriers de la Reynolds.

## garage

C'est dans ce département que l'on retrouve les travailleurs les plus âgés de la Reynolds. On note la présence d'oxyde de carbone ainsi que des émanations de produits habituels de garage (essence, huile) et des bruits importants. Plusieurs symptômes sont présents dans un pourcentage inquiétant chez ces ouvriers: voir des points noirs, 30,4%; maux d'oreilles: 21,7%; bourdonnements d'oreilles: 43,5%; dur d'oreille: 34,8%; etc. Le rapport note que deux systèmes semblent particulièrement atteints: le système nerveux et les oreilles. Mais c'est surtout au niveau des oreilles que les problèmes se font surtout sentir. En plus, on retrouve plusieurs symptômes communs à tous les départements, en particulier les symptômes affectant les voies respiratoires et les yeux.

# T'ES MALADE LONGTEMPS, TU PENSES QUE C'EST NORMAL D'ÊTRE MALADE!

## atelier mécanique

Les conditions de travail dans ce département comprennent la présence de gaz, y compris l'oxyde de carbone et des vapeurs d'huile brûlée, de grandes quantités de bruit, de lourdes charges à lever, etc. Plusieurs des symptômes décelés chez les travailleurs de l'atelier mécanique dénotent la présence chez beaucoup d'entre-eux d'une importante fatigue nerveuse. On y retrouve également les symptômes communs à l'ensemble des départements, symptômes à partir desquels on peut à la longue noter des troubles respiratoires, des troubles des oreilles, du dos, etc. Pour ce qui est des yeux, ils sont menacés par les "éclairs" électriques dus à la soudure et par de tous petits morceaux de fer qui s'échappent des tours et le "floxé" des soudures qu'il faut enlever.

## construction des cuves

On note la présence de plusieurs agents agresseurs dans ce département: chaleur, courants d'air, poussière de carbone, nombreux produits chimiques, poussière sèche très irritante, beaucoup de bruit, position de travail particulièrement difficile. Les symptômes les plus fréquents décelés chez les travailleurs du département de construction des cuves se rattachent au système gastro-intestinal. Les analystes du rapport pensent que les conditions de travail de ce département sont plus propices que dans les autres départements aux maladies gastro-intestinales. On note la présence de deux symptômes (vomissement avec sang et sang dans les selles) qui supposent des troubles graves du système digestif chez certains travailleurs. Les poussières de carbone occasionnent également certains problèmes.

## carbone

Ici, plusieurs symptômes ont des fréquences d'apparition élevées comparativement aux autres départements et aux autres usines déjà étudiées. Si on rattache ces différents maux aux maladies dont ils peuvent être les symptômes, on constate que les principaux systèmes menacés sont les systèmes cardio-vasculaire gastro-intestinal, nerveux et respiratoire. Les analystes du rapport notent également certains signes d'intoxication par des substances organiques ou inorganiques. Les agents agresseurs y sont nombreux: poussières de carbone, bétume, bruit, température inconfortable. Certains symptômes suggèrent chez quelques travailleurs des intoxications du système nerveux ou témoignent d'une atteinte grave du système digestif. Quant à la poussière de carbone, elle produit d'importantes irritations des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

## quai, transport, approvisionnement

Au département du quai, du transport et de l'approvisionnement, on retrouve également la présence de plusieurs agents agresseurs: bruit de la machinerie lourde, poussières de bauxite, de carbone et de cryolithe, gaz d'échappement, température inconfortable, particulièrement dans les cales de navires et les entrepôts. On y retrouve, comme dans les autres départements, la présence de symptômes indiquant des troubles respiratoires, d'oreilles et de dos, même si ces symptômes sont moins élevés que dans les autres départements. Ce département, note le rapport, semble le moins dommageable pour la santé des travailleurs dans cette usine. La présence de poussières et de gaz demeure cependant importante.

# IL FAUT AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'enquête sur la santé des travailleurs de la Reynolds, réalisée par le Syndicat national des employés de l'aluminium de Baie-Comeau et le Service de génie industriel de la CSN, démontre que plusieurs de ces travailleurs sont directement affectés par des conditions de travail particulièrement difficiles.

Cette enquête, menée sous forme de questionnaire, permet de constater que les quelque 900 travailleurs de la Reynolds subissent quotidiennement une véritable attaque contre leur santé, venant de divers agents agresseurs: bruit, pollution, courants d'air malsains, gazs et oxyde de carbone en suspension dans l'air, champs magnétiques, etc.

L'enquête démontre clairement qu'il existe une relation entre l'état de santé des travailleurs et les conditions de travail qui existent à la Reynolds.

Ce n'est pas nécessairement l'ancienneté à la Reynolds qui porte le plus atteinte à la santé des travailleurs mais bien le département où ils travaillent.

Cela n'empêche cependant pas les auteurs du rapport de constater la prédominance de certains symptômes dans l'ensemble de l'usine. Par exemple, la

majorité des travailleurs souffrent des hémorroïdes: à cause, principalement, du taux d'humidité élevé dans l'usine.

Les agents agresseurs sont présents dans l'ensemble des départements. Certains symptômes le sont également, particulièrement ceux qui touchent le système respiratoire et les maladies de la peau.

Les travailleurs de la Reynolds commencent à être de plus en plus conscients de la nécessité d'éliminer à la source les principaux agents agresseurs, de forcer la compagnie à dépolluer son usine.

On sait que l'oxyde de carbone peut détruire les cellules nerveuses et occasionner à la longue des troubles de mémoire. On sait que le bruit occasionne, entre autres, des problèmes de surdité. On sait que la poussière, les courants d'air et les changements de température agressent particulièrement les voies respiratoires.

La santé est une chose importante, une chose primordiale. Pour cela, il faut lutter. L'enquête médicale des travailleurs de Reynolds, c'est un début, le début d'une lutte à finir pour obtenir des conditions de travail saines.



## IL FAUT ÉLIMINER LES DANGERS À LA SOURCE PLUTÔT QUE NOUS OBLIGER À PORTER DES APPAREILS PROTECTEURS

# NOUS REVENDIQUONS:

1

Le droit pour le travailleur ou le syndicat en son nom, d'arrêter de travailler dans des conditions qu'il (le travailleur ou le syndicat) juge dangereuses pour sa sécurité ou sa santé ou celle de ses compagnons de travail et ce, sans pénalité; le non-respect par l'employeur des normes, lois et règlements entraîne aussi ce droit.

2

Le droit pour le syndicat d'enquêter partout en tout temps sur tout sujet relatif à la sécurité et à la santé au travail, en utilisant les appareils de mesure nécessaires, **INDEPENDAMMENT DU PATRON.**

3

Le droit à la pleine sécurité d'emploi et de salaire en cas d'accident ou de maladie du travail.

4

Le droit au médecin de son choix et au paiement de la compensation sur la base de son diagnostic et par conséquent, le droit de refuser l'examen des médecins des employeurs et de la CAT.